



ÉCOLE secondaire
LOUIS-RIEL

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Louis-Riel
4 juin 2025 à 18 h 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Louis-Riel tenue le 30 avril 2025 à 18 h 30 à la bibliothèque de l'école Louis-Riel, 5850, avenue de Carignan à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Marilaine Bolduc-Jacob	François Bouchard
Dominique Chandonnet	Marie-France De Montigny
Isabelle Fumas	Alexandra Mercier-Ménard
Yamina Kolli	Leïla Moknine
Thuy Phuong La	Vanessa Vranas
Samir Nedjma	Mourida Zarraa
Hadj Zitouni	Mirana Océane Ramaroarivony
Fleuristin Beliot (substitut)	

Formant quorum sous la présidence de Marilaine Bolduc-Jacob

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Nadine Leduc – Direction
Thierry Giroux – Direction adjointe

MEMBRES ABSENTS :

Rémi Lafleur-Paiement	Sarah Jeaidi
Julie Hornez	Simon Laurent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente, Marilaine Bolduc-Jacob, déclare la séance ouverte. Il est 18 h 32. Le double quorum est atteint.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Isabelle Fumas que l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-04/06/2025)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (30 avril 2025)
 - 3.1 Suivi au procès-verbal
 - 3.1.1 Sources de financement (information)
 - 3.1.2 Matériel didactique et contributions des parents (information)
 - 3.1.3 Réponse à l'avis concernant le centre Tétreaultville (information)
 - 3.1.4 Table des bénévoles 25 août 2025 – 1^{re} et 2^e secondaire (information)
 4. Période du public
 5. Code de vie 2025-2026 (approbation)
 6. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2024-2025 – évaluation (approbation)
 7. Projet éducatif 2023-2027 (information)
 8. Politique admission PEI (adoption)
 9. Politique admission Galilée (adoption)
 10. Organisation de l'AGA du 18 septembre 2025 (résolution)
 11. Rapport annuel 2024-2025 (résolution)
 12. Suivi sur le budget
 - 12.1 Résolution pour dépense subvention Ex3
 - 12.2 Résolution pour dépense donation PITREM
 - 12.3 Résolution pour transferts des revenus reportés
 - 12.4 Budget pro forma 2025-2026 (adoption)
 13. Points d'information/rapports
 - 13.1 Présidence
 - 13.2 Direction
 - 13.3 Déléguee au comité de parents
 - 13.4 Communauté
 - 13.5 Élèves
 - 13.6 Représentants des parents
 - 13.7 Représentants du personnel de l'école
 - 13.8 OPP
 14. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE (30 AVRIL 2025)

IL EST PROPOSÉ par Samir Nedjema que le procès-verbal de la séance du 30 avril 2025 soit approuvé avec dispense de lecture.

Approuvée à l'unanimité (02- CE-04/06/2025)

3.1 Suivi au procès-verbal

3.1.1 Sources de financement (information)

À la suite du questionnement soulevé à la dernière séance, la directrice a consulté les secteurs juridique et des ressources financières du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). Concernant la possibilité de créer une fondation, le CSSDM a émis un moratoire et ne signe plus d'entente pour de nouvelles fondations. Cette avenue est donc impossible. Concernant la possibilité de lancer une campagne de financement pour amasser des fonds en vue d'effectuer des travaux d'investissement dans l'école, le secteur juridique émet une grande prudence. En effet, ce n'est pas impossible d'agir ainsi, mais plusieurs questions éthiques peuvent être soulevées. Il est suggéré de ne pas s'engager dans cette voie, car il y a aura trop de considérants à court, moyen et long terme. Ce n'est pas aux parents ni au conseil d'établissement de payer pour des travaux qui, normalement, devraient être financés par le gouvernement.

3.1.2 Matériel didactique et contributions des parents (information)

Il n'y a pas de modification au document présenté à la dernière séance. Il n'y aura plus de contribution volontaire demandée sur la facture en début d'année. Si l'école ou le CÉ souhaite effectuer une campagne de financement, une facturation indépendante sera envoyée aux parents au moment opportun. De plus, le CÉ pourrait mandater l'organisme de participation des parents (OPP) pour réaliser la campagne.

3.1.3 Réponse à l'avis concernant le centre Tétreaultville (information)

Trois documents ont été acheminés aux membres. Il n'y a aucune nouveauté dans la dernière réponse de M. Chaput, qui n'a pas répondu à l'invitation de rencontrer les membres du CÉ à cette séance.

3.1.4 Table des bénévoles 25 août 2025 - 1^{re} et 2^e secondaire

La rentrée administrative des élèves de la 1^{re} et de la 2^e secondaire aura lieu le lundi 25 août dès 15 h 30. Afin d'encourager les parents à s'impliquer au CÉ, à l'OPP et au Comité de parents, une table des parents bénévoles sera installée comme les années passées de 15 h 30 à 20 h.

4. PÉRIODE DU PUBLIC

Aucun membre du public

5. CODE DE VIE 2025-2026 (APPROBATION)

CONSIDÉRANT QUE l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* exige que le CÉ approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité décrites dans le code de vie;

Il EST PROPOSÉ par Yamina Kolli d'approuver le code de vie 2025-2026 tel que présenté par la direction de l'établissement.

Approuvée à l'unanimité (03- CE-06/04/2025)

6. PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION 2024-2025 – ÉVALUATION (APPROBATION)

CONSIDÉRANT l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui exige que le CÉ approuve l'évaluation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation, et ce, annuellement;

Il EST PROPOSÉ par Dominique Chandonnet d'approuver l'évaluation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2025-2026 tel que présenté par la direction de l'établissement.

Approuvée à l'unanimité (04- CE-06/04/2025)

7. PROJET ÉDUCATIF 2023-2027 (INFORMATION)

Le projet éducatif est dans sa deuxième année de mise en œuvre. Les équipes-matières travaillent en concertation afin de mettre en place des plans d'action qui répondent aux orientations fixées. Un bilan et les projections pour 2025-2026 seront faits à la fin de l'année avec le personnel enseignant.

8. POLITIQUE ADMISSION PEI (ADOPTION)

La politique d'admission au programme d'éducation intermédiaire a été mise à jour par l'équipe-école, et ce, en modifiant le type d'examen pour l'admission au programme.

CONSIDÉRANT QUE l'article 85 de la *Loi sur l'instruction publique* exige que le CÉ approuve l'orientation générale proposée par la direction pour les programmes d'études locaux.

Il EST PROPOSÉ par Dominique Chandonnet d'approuver la nouvelle politique d'admission au PEI proposée par la direction et de la publiciser en vue de la rentrée scolaire 2025-2026.

Approuvée à l'unanimité (05- CE-06/04/2025)

9. POLITIQUE ADMISSION GALILÉE (ADOPTION)

La politique d'admission au programme Galilée a été mise à jour par l'équipe-école, et ce, en modifiant, entre autres, le type d'examen pour l'admission au programme et le retrait de la référence au programme Aéro 2.

CONSIDÉRANT QUE l'article 85 de la *Loi sur l'instruction publique* exige que le CÉ approuve l'orientation générale proposée par la direction pour les programmes d'études locaux.

IL EST PROPOSÉ par Isabelle Fumas d'approuver la nouvelle politique d'admission en Galilée proposée par la direction et de la publiciser en vue de la rentrée scolaire 2025-2026.

Approuvée à l'unanimité (06- CE-06/04/2025)

10. ORGANISATION DE L'AGA DU 18 SEPTEMBRE 2025 (RÉSOLUTION)

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 47 de la *Loi sur l'instruction publique*, les parents doivent être convoqués par la présidence du conseil d'établissement (CÉ) à une assemblée générale annuelle (AGA) se tenant entre le début de l'année scolaire et le 30 septembre;

CONSIDÉRANT QUE la première rencontre de parents de l'année 2025-2026 aura lieu le jeudi 18 septembre 2025 à 19 h 30, cet événement ayant engendré par les années passées une importante affluence à l'AGA lorsqu'elle avait lieu le même soir, avant la rencontre;

IL EST PROPOSÉ par Marilaine Bolduc-Jacob de tenir l'AGA des parents le 18 septembre 2025 de 18 h à 19 h 15.

Résolution approuvée à l'unanimité (07- CE-06/04/2025)

11. RAPPORT ANNUEL 2024-2025 (RÉSOLUTION)

CONSIDÉRANT QUE la présidente doit transmettre au plus tard le 30 juin 2025 le rapport annuel du conseil d'établissement (CÉ) au Centre de services scolaire de Montréal et en enverra une copie aux membres du CÉ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel ne peut être complété avant la dernière séance de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres recevront par courriel le rapport annuel et auront 72 heures pour proposer des modifications;

IL EST PROPOSÉ par Marilaine Bolduc-Jacob de reporter l'adoption du rapport annuel à la première séance du CÉ pour l'année scolaire 2025-2026 par les membres actuels du CÉ qui siégeront aussi en 2025-2026.

Résolution approuvée à l'unanimité (08- CE-06/04/2025)

12. SUIVI SUR LE BUDGET

12.1 Résolution pour dépense subvention Ex3

CONSIDÉRANT QUE l'école a reçu une subvention de l'organisme Ex3 pour développer le volet plein air en

activité parascolaire;

CONSIDÉRANT QUE les règles budgétaires obligent les écoles à déposer les subventions et donations au fonds 4;

CONSIDÉRANT QUE les règles budgétaires obligent les écoles à enregistrer les dépenses associées à une subvention au fonds 9;

IL EST PROPOSÉ par Hadj Zitouni de permettre à l'école de transférer du fonds 4 vers le fonds 9 les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses encourues par ce développement parascolaire.

Résolution approuvée à l'unanimité (09- CE-06/04/2025)

12.2 Résolution pour dépense donation PITREM

CONSIDÉRANT QUE l'école a reçu une donation de l'organisme PITREM pour encourager la persévérence scolaire des élèves du foyer 370;

CONSIDÉRANT QUE les règles budgétaires obligent les écoles à déposer les subventions et donations au fonds 4;

CONSIDÉRANT QUE les règles budgétaires obligent les écoles à enregistrer les dépenses associées à une subvention au fonds 9;

IL EST PROPOSÉ par Isabelle Fumas de permettre à l'école de transférer du fonds 4 vers le fonds 9 les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses encourues par ce projet de persévérence scolaire.

Résolution approuvée à l'unanimité (10- CE-06/04/2025)

12.3 Résolution pour transferts de revenus reportés

Les revenus reportés sont composés des fonds amassés par :

- Magasin solidaire;
- Autres projets qui ont reçu des dons et pour lesquels le projet se déroule sur plus d'une année d'étude;
- Stationnement de l'école;
- Comité social de l'école;
- Tout autre motif qui nous permet de reporter un revenu en l'isolant dans l'année financière suivante.

CONSIDÉRANT QUE les exercices financiers de l'école Louis-Riel sont des exercices financiers qui ne permettent pas des surplus sauf pour les exceptions énumérées précédemment;

IL EST PROPOSÉ PAR Dominique Chandonnet que les revenus reportés soldé au 30 juin soient transférés à l'année budgétaire 2025-2026.

Résolution approuvée à l'unanimité (11- CE-06/04/2025)

12.4 Budget proforma 2025-2026 (adoption)

La direction présente le budget et explique les variations entre le budget 2024-2025 et celui de 2025-2026, qui s'expliquent par le changement de l'indice de défavorisation de l'école. À partir du 1^{er} juillet, l'indice de l'école passera de 9 à 8. Pour le personnel non enseignant, la réduction budgétaire a obligé la direction à couper un poste de technicien ou technicienne en travaux pratiques.

IL EST PROPOSÉ PAR Alexandra Mercier-Ménard d'adopter le budget proforma de l'école pour l'année scolaire 2025-2026.

Adopté à l'unanimité (12- CE-06/04/2025)

13. POINTS D'INFORMATIONS

13.1 Présidente

La présidente rappelle les règles pour dépenser le budget de formation du CÉ. Elle remercie les membres pour leur engagement.

13.2 Direction

La directrice annonce son départ de l'école au 30 juin 2025. Elle s'engage à informer la nouvelle directrice des sujets traités au CÉ cette année et des suites possibles pour 2025-2026. Elle remercie les membres de leur implication et souhaite une bonne continuité au CÉ.

13.3 Déléguée au comité de parents

La déléguée résume les principaux sujets abordés à la dernière séance : nomination du représentant du district au CA du CSSDM et clic-école. Une dernière séance aura lieu d'ici la fin du mois de juin.

13.4 Communauté

Aucun membre présent

13.5 Élèves

L'élève exprime une problématique en lien avec les bacs des nouvelles stations de tris des déchets, matières recyclages et compostage à la cafétéria. Elle remercie les membres pour leur accueil et leur écoute.

13.6 Représentants des parents

Aucune prise de parole

13.7 Représentants du personnel de l'école

Une représentante exprime sa préoccupation concernant la diminution du nombre de groupes en adaptation scolaire et soutient que le personnel enseignant est préoccupé par la nouvelle orientation du CSSDM privilégiant le modèle des classes DGA. Elle questionne la direction au sujet de l'absence de journée verte. La direction répond vouloir assurer une saine gestion des fonds publics et que le coût facturé à l'école au cours des dernières années était trop important pour la valeur des activités offertes lors d'une journée verte. Elle remercie les membres pour la qualité des échanges.

13.8 OPP

L'OPP a tenu sa dernière rencontre de l'année et se prépare pour la table des bénévoles et l'AGA à la rentrée scolaire. La formation du 15 mai en soirée a connu un succès mitigé : 11 parents présents sur les 24 inscrits.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 58.



Marilaine Bolduc-Jacob
Présidence

Nadine Leduc
Directrice de l'établissement